



Bilan quantitatif

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les cinq dernières années.

	Réel 2002	Réel 2003	Réel 2004
Nombre de contrats couverts	25 774	26 518	26 174
Nombre de certificats couverts	390 209	505 004	511 092
Nombre de réclamations mises en commun	10 668	8 847	9 322
Crédits gagnés à la table centrale de compensation	20,8 millions \$	21,2 millions \$	24,7 millions \$
Indice de perte	83%	66 %	87 %

	Réel 2005	Préliminaire 2006*
Nombre de contrats couverts	26 878	24 879
Nombre de certificats couverts	532 958	512 762
Nombre de réclamations mises en commun	8 051	8 543
Crédits gagnés à la table centrale de compensation	26,1 millions \$	30,1 millions \$
Indice de perte	78 %	87 %

* Il manque les données de deux participants.

Une analyse de ces données permet de constater que pour la période 2002-2005 :

- il y a une augmentation du nombre de contrats et du nombre de certificats couverts ;
- le nombre de réclamations mises en commun varie avec l'ajustement des seuils de mise en commun;
- les crédits gagnés à la table centrale de compensation continuent d'augmenter malgré la majoration des seuils de mise en commun à cause de l'inflation et de l'utilisation accrue des médicaments;
- les modifications apportées annuellement aux seuils de mise en commun, afin de tenir compte, entre autres, de l'inflation du médicament, ont permis de ramener l'indice de perte au niveau recherché soit 90 % ;
- les indices de perte rapportés au cours des quatre dernières années sont plus bas que le niveau attendu de 90%.

Comme avec les résultats antérieurs pour les groupes de moins de 125 certificats, on constate que le nombre total de réclamations majeures demeure faible. Ces réclamations se situent principalement entre 20 000 \$ et 40 000 \$ et leur nombre augmente régulièrement année après année.

TAILLE DE RÉCLAMATIONS

Groupes *assurés et non assurés* de moins de 125 (jusqu'en 2002) auxquels se sont ajoutés les groupes *assurés* de 125 à 249 certificats à compter de 2003

Le tableau suivant segmente les réclamations soumises et admissibles excédant 20 000 \$ pour les cinq dernières années pour les groupes de moins de 125 certificats jusqu'à 2002 inclusivement. Les groupes assurés de 125 à 249 certificats furent ajoutés à compter de 2003.

Taille de réclamation \$	Nombre 2002 ⁽¹⁾	Nombre 2003 ⁽²⁾	Nombre 2004	Nombre 2005	Nombre 2006
Entre 20 000 et 29 999	186	275	375	406	474
Entre 30 000 et 39 999	27	48	61	109	131
Entre 40 000 et 49 999	13	13	22	35	46
Entre 50 000 et 59 999	3	11	9	10	21
Entre 60 000 et 69 999	4	4	7	4	11
Entre 70 000 et 79 999	0	0	2	2	7
Entre 80 000 et 89 999	1	1	0	2	3
Entre 90 000 et 99 999	-	-	0	0	0
Entre 100 000/149 999	-	-	1	3	1
150 000 et +	-	-	1	0	0
Total	234	352	478	571	694

(1) Groupes *assurés et non assurés* de moins de 125 certificats

(2) Ajout des groupes *assurés* de 125 à 249 certificats

Protection en excédent de 50 000 \$

Pour les groupes assurés de plus de 125 certificats :

- en 1999, on dénombre cinq (5) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 21 269 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;
- en 2000, on dénombre onze (11) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 121 252 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;
- en 2001, on dénombre douze (12) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 68 631 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;
- en 2002, on dénombre seize (16) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 222 045 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;

Pour les groupes assurés de plus de 250 certificats :

Veillez noter que les résultats pour 2005 sont préliminaires et pourraient changer :

- en 2003, on dénombre vingt-sept (28) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 321 464 \$ qui sera répartie entre les assureurs ;
- en 2004, on dénombre trente trois (33) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 511 586 \$ qui sera répartie entre les assureurs ;
- en 2005, on dénombre soixante trois (63) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 1 203 248 \$ qui sera répartie entre les assureurs.